DEMANDE D'ACCUEIL

Document à transmettre à:

LVA « l'Entre-Deux »
15, rue la Banlègue
33670 Créon

06 19 09 03 03

Date de la demande : Établissement instruisant la demande :	Réservé au LVA Demande N°
Nom et Qualité du Travailleur Social :	Date de réception : Date de réponse :
Coordonnées :	Avis de l'équipe :

Document à remplir en complément du dossier social : historique du placement, OPP ou AP et rapport d'évolution de la situation

ETAT CIVIL DE L'ENFANT

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Nationalité	
Mesure de protection	
Notification MDPH	
Soins (psy, ortho, spécialistes...)	

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Rappelons qu'à l'étape de la préparation de l'accueil et ce dans l'intérêt de l'enfant, les établissements/services ont tout intérêt à réaliser, par une analyse interinstitutionnelle, un ***diagnostic partagé de la situation institutionnelle de l'enfant*** *et prioriser en accord avec leurs autorités de décision les interventions indispensables.*

PRÉSENTATION DE LA SITUATION :
HISTOIRE DE L'ENFANT DANS SA FAMILLE ET RELATIONS FAMILIALES : (potentialités des parents, implication possible dans le placement, les droits de visites, relation entre enfant et parents...)
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION DU COMPORTEMENT DE L'ENFANT : (qualités , compétences, richesses, rythme de vie, difficultés repérées, éventuels troubles du comportement, relation avec ses pairs, avec l'adulte, apprentissages, addictions, son rapport à la loi et aux règles..)
SANTÉ ET TRAITEMENT : (les différents suivis du jeune)

SCOLARITÉ OU PRISE EN CHARGE SPÉCIALISÉE :
PROJET PERSONNEL :
PROJET PROFESSIONNEL :
CONCLUSION ET PERSPECTIVES :

RAPPEL DU PROTOCOLE D'ACCUEIL

Un protocole d'accueil devra être respecté afin de valider l'accueil de l'enfant. Il se fait en plusieurs étapes :

- Généralement après un appel téléphonique où les premiers éléments succincts seront transmis, le demandeur devra télécharger le formulaire de demande d'accueil. Il renseignera les éléments nécessaires à la réflexion pour que l'équipe émette un avis sur celle-ci.
- La commission d'accueil étudiera la demande et consultera le dossier envoyé par le travailleur social demandeur.
- Si le LVA émet un avis négatif, la réponse sera argumentée et expliquée au demandeur. Certaines situations peuvent donner lieu à des aménagements qu'il conviendra de discuter.
- Si la réponse est positive, lil sera demandé au service placeur de transmettre à l'enfant qu'une place lui est trouver et qu'il est attendu. Les détails de la prise en charge seront alors discutés avec le service placeur notamment en ce qui concerne la scolarité , les transports, les visites familles, les différents suivis...
- Une visite du lieu s'organise avec le service placeur en la présence du jeune. Au détour d'un entretien, ce dernier devra ***s'exprimer sur son adhésion au projet*** afin qu'une date d'accueil soit définie. En fonction de la problématique de l'enfant, une adaptation peut se faire sur des petits temps et si besoin en présence de l'éducateur référent.
- Le jour de l'accueil définitif, les responsables permanents accompagneront l'enfant. L'éducateur référent pourra rester la journée pour assurer la transition.